



FESTIPAL 2025

OFFRES DE FORMATION DES 20 ET 21 OCTOBRE

4 - Fondamentaux de la comptabilité analytique pour les établissements catholiques

Formateur
Charles-Antoine BICHET
Avec la présence de Marc SCHIEHLE

Durée de la formation :
10 heures ; 1,5 journée

Date session : **Lundi 20 et mardi 21 octobre 2025**
Lieu de la formation : **Institut de l'Assomption à Colmar (68)**
Public cible : **Professionnels en situation d'encadrement**

1. Accroche :

Après avoir posé le cadre général et les enjeux de la comptabilité analytique face aux contrôles comptables et financiers, ce temps de formation et d'échanges vise la mise en œuvre opérationnelle et technique au sein des établissements, par les attachés de gestion, économistes, intendants, ...

2. Prérequis pédagogiques :

Prérequis pédagogique : Aucun
Prérequis réglementaires : Non

Soumis à candidature : Non
Formation certifiante : Non

3. Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Organiser la mise en place d'une comptabilité analytique dans leur établissement.
- Préciser les centres analytiques clés pour faciliter le pilotage de leur établissement.
- Mettre en place des procédures de travail internes pour consolider leur démarche analytique.

4. Contenu pédagogique :

Apports de connaissances théoriques autour des notions suivantes :

- Distinction fondamentale : gestion patrimoniale et gestion scolaire
- Identification des secteurs d'activité
- Centres de moyens et notion de charge directe/indirecte
- Principes des clés de répartition
- Typologie des clés de répartition pour les différentes charges
- La distinction entre fonds publics et fonds privés

5. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Des apports théoriques seront abordés en début de formation pour consolider les acquis des stagiaires. Des temps d'échanges et des cas pratiques seront proposés pour appréhender les difficultés communes ou les particularités rencontrées par les stagiaires.

Les échanges entre les stagiaires permettront d'enrichir les pratiques et la construction de nouveaux modules de formation pour répondre aux attentes opérationnelles et techniques à suivre.

Diaporama et documents pédagogiques seront transmis aux stagiaires.

6. Moyens mis en œuvre pour suivre les enseignants et prévenir les abandons

Le cadre d'intervention, les objectifs pédagogiques généraux et le programme sont nommés en début de formation.

Les stagiaires sont invités à se présenter et à formuler explicitement leur objectif personnel.

Un contrat de groupe est nommé par les intervenants.

7. Les critères d'évaluation et résultats attendus au terme de la formation :

Au démarrage de la formation, les intervenants évaluent le niveau de connaissance de chaque participant. Des outils d'évaluation sont mis en œuvre en cours de formation : échanges sur les pratiques et les outils utilisés par les stagiaires, feedback, formulation de demandes d'apports complémentaires,

A l'issue de la formation, les stagiaires évaluent s'ils ont atteint, entièrement, partiellement ou non, les objectifs personnels fixés au démarrage. Les formateurs valident les acquis.

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de l'action de formation.

8. Programme détaillé :

Accueil, positionnement et évaluation des attentes

Présentation et échanges formateurs/stagiaires sur les différents points techniques

Périmètre et caractéristiques de la gestion patrimoniale

- Périmètre et caractéristiques de la gestion scolaire
 - Secteurs pédagogiques principaux (école, collège, lycée...)
 - Secteurs d'activité accessoires (restauration, internat, garderie...)
 - Secteurs d'activité divers (transport, voyages scolaires...)
 - Secteurs d'activité pédagogiques annexes (formation continue, UFA...)
- Identification des centres de moyens
 - Distinction entre charges directes et indirectes
 - Calcul des marges contributives
 - Plan comptable adapté
 - Codification analytique
 - Logiciels de gestion adaptés
- Principes des clés de répartition : Cadre réglementaire et exigences de l'administration
 - Clés de répartition pour les locaux (m², temps d'occupation...)
 - Clés de répartition pour l'administration (chiffre d'affaires, temps passé...)
 - Autres critères de répartition (nombre d'élèves, effectifs...)
- Distinction entre fonds publics et fonds privés
 - Charges couvertes par le forfait d'externat (article 14/R. 442-45)
 - Charges couvertes par la contribution des familles (article 15/R. 442-48)
 - La mise en place d'un "équivalent loyer"

Tests, échanges, mises en situation, apports théoriques ciblés : s'offrir un espace de respiration, de recul, ET SURTOUT d'action.

Conclusion, bilans individuels et collectifs

Charles-Antoine BICHET, Expert-comptable associé et commissaire aux comptes
FIC Expertise

Mémoire sur «la banque des écoles : stratégie immobilière pour les OGEC »
Spécialisation OGEC



Marc SCHIEHLE, Président de l'UDECA.

Commanditaire de cette action de formation qui vise à mutualiser les connaissances et harmoniser les pratiques pour simplifier la gestion quotidienne et de pilotage pour les établissements d'enseignement catholique alsaciens